

# **BULLETIN OFFICIEL DES ACTES** de Voies navigables de France



**Année 2020 N°11** 28 février 2020

- Décisions du 28 février 2020 portant délégation de signature :

\*mesures temporaires

P 2

\*chômages

P 8

**Direction territoriale Centre-Bourgogne** 

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant. Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sûreté Défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

# DECISION DU 28 FEVRIER 2020 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. BERTRAND SPECQ, DIRECTEUR TERRITORIAL CENTRE-BOURGOGNE -Mesures temporaires-

## Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment les articles L. 4312-3, L. 4241-3 et A .4241-26,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

## **DÉCIDE**

# **ARTICLE 1**

Sur le territoire de la direction territoriale Centre-Bourgogne, délégation est donnée à M. Bertrand SPECQ, directeur territorial Centre-Bourgogne à l'effet de signer dans le respect des textes réglementaires, dans la limite de ses attributions et au nom de M. Thierry GUIMBAUD, directeur général de Voies navigables de France, en cas d'incident d'exploitation, de travaux de maintenance ou d'événement climatique, les décisions temporaires d'interruption et de rétablissement de la navigation, de modification des conditions de franchissement des ouvrages, de modification des règles de route et les limites de vitesse autorisées, de modification des règles de stationnement, de modification des caractéristiques de la voie navigable fixées par les règlements particuliers de police, de modification et de restauration des règles d'annonce.

Sauf en cas d'événement climatique perturbant la navigation, la durée de chaque décision temporaire ne peut excéder 10 jours dans le cas d'une interruption de navigation et trente jours dans les autres cas.

## ARTICLE 2

Délégation est donnée aux personnes visées en annexe I à l'effet de signer, au nom de M. Thierry GUIMBAUD, directeur général de Voies navigables de France, dans le respect des textes réglementaires, de leurs attributions et selon les mêmes modalités, tous les actes visés à l'article 1.

# **ARTICLE 3**

La décision du 2 octobre 2019 de M. Thierry GUIMBAUD, directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature à M. Bertrand SPECQ, directeur territorial Centre-Bourgogne, en matière de mesures temporaires est abrogée.

# **ARTICLE 4**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet : <a href="www.vnf.fr">www.vnf.fr</a>.

Fait à Béthune, le 28 février 2020

Le directeur général SIGNE Thierry GUIMBAUD

# ANNEXE I

# Délégation aux agents visés à l'article 2 (signature de tous les actes visés à l'article 1)

DIRECTION		
Mme Virginie PUCELLE	Directrice adjointe	
DIRECTION DES UTI		
M. Frédéric WICKER	Adjoint à la directrice des UTI	
Mme Carole DEVALLEZ	Adjointe à la directrice des UTI	
DIRECTION DES RELATIONS INSTITUTIONELLES ET DE L'INNOVATION		
M. Thierry FEROUX	Directeur des relations institutionnelles et de l'innovation	
SECRETARIAT GENERAL		
Mme Karine SIMMONOT	Secrétaire générale	
Mme Lindsay CHAN TUNG	Secrétaire générale adjointe	
Mme Corinne LECOCQ	Chargée de mission accompagnement au changement	
SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU (SDVE)		
M. Alexis CLARIOND	Responsable du service développement de la voie d'eau	
Mme Anaïs CACHOT	Responsable adjointe du service développement de la voie d'eau	
SERVICE DE MAITRISE DES ACTIVITES ET PREVENTION		
Mme Nathalie VINCENT	Responsable du service de maîtrise des activités et prévention	
SERVICE EXPLOITATION, MAINTENANCE, ENVIRONNEMENT ET HYDRAULIQUE (SEMEH)		
M. Jean-André GUILLERMIN	Responsable du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique	
M. Robert CLAVEL (PI) en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-André GUILLERMIN jusqu'au 29/02/2020	Responsable adjoint du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique par intérim	
Mme Christelle BERNES-CABANNE en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-André GUILLERMIN à compter du 01/03/2020	Responsable adjointe du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique	

Responsable pôle maintenance exploitation et informatique industrielle		
Chargé de mission exploitation et maintenance		
Responsable du pôle gestion hydraulique		
<u>UTI BOURGOGNE</u>		
Responsable de l'UTI Bourgogne		
Responsable de l'UTI Bourgogne par intérim		
Responsable adjoint de l'UTI Bourgogne		
Responsable du CEMI d'Armançon		
Responsable adjoint du CEMI d'Armançon		
Responsable du CEMI Auxois		
Responsable adjoint du CEMI Auxois		
Responsable adjoint du CEMI Auxois		
Responsable du CEMI Ouche		
Responsable adjoint du CEMI Ouche		
Responsable maintenance secteur Nord		
Responsable maintenance secteur Sud		
Responsable de l'UTI Nivernais-Yonne		
Responsable de l'UTI Nivernais-Yonne		
Responsable adjointe de l'UTI Nivernais-Yonne		
Responsable du pôle ingénierie et suivi des travaux		
Responsable du pôle exploitation, gestion Hydraulique		

M. Julien ARCHAMBAULT	Responsable du pôle maintenance spécialisée
M. Didier MAILLET jusqu'au 31/03/2020	Responsable du pôle hygiène sécurité
N. à compter du 01/04/2020	Responsable du pôle hygiène sécurité
M. Julien ROUAU	Responsable du CEMI Auxerre Aval
M. Jérôme BROCHARD	Responsable adjoint du CEMI Auxerre Aval
M. Yohan BRANDEL	Responsable du CEMI Confluence
Mme Joëlle CORDROCH	Adjointe au Responsable du CEMI Confluence
M. Benoît AUBLET	Responsable de la cellule maintenance spécialisée de Joigny
N.	Responsable de la cellule maintenance spécialisée Saint Martin du Tertre
M. Fabrice BEEV	Responsable du CEMI Nièvre
M. George TRUCHOT	Responsable adjoint du CEMI Nièvre
M. Daniel DESPONS	Responsable du CEMI Auxerre Amont
M. Thierry PRUNIER	Responsable adjoint du CEMI Auxerre Amont
M. Eric BOLOT	Chargé de mission ingénierie
M. Gilles LANNOO	Chargé de mission ingénierie
UTI VAL DE LOIRE	
Mme Déborah PERROT	Responsable de l'UTI Val de Loire
M. Valéry VALIDE	Responsable adjoint de l'UTI Val de Loire
M. Thomas SIMON	Chargé de la modernisation des UTI Loire-Seine et Val de Loire
Mme Aurélie BIDOIRE	Responsable du CEMI Saint-Satur
M. Bruno OLIVIER	Responsable adjoint du CEMI Saint-Satur
M. Joseph DE CAMPOS	Responsable du CEMI Decize
M. Bruno ANCERY (PI)	Responsable adjoint du CEMI Decize par intérim
M. Jacky GENTY	Responsable de la cellule maintenance spécialisée

<u>UTI SAONE LOIRE</u>	
Responsable de l'UTI Saône Loire	
Responsable adjoint de l'UTI Saône Loire	
Responsable du CEMI Digoin	
Responsable adjoint du CEMI Digoin	
Responsable du CEMI Montceau-les-Mines	
Responsable adjoint du CEMI Montceau-les-Mines	
Responsable de la cellule maintenance spécialisée	
Responsable de l'UTI Loire Seine par intérim	
Responsable adjoint de l'UTI Loire Seine	
Responsable du CEMI de Nemours	
Responsable adjoint du CEMI de Nemours	
Responsable du CEMI Briare par intérim	
Responsable du CEMI Briare par intérim	
Responsable adjoint du CEMI Briare	
Responsable de la cellule maintenance spécialisée	
Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée	
Responsable de la mission Seille par intérim	
Responsable de la mission Seille	

# DECISION DU 28 FEVRIER 2020 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. BERTRAND SPECQ, DIRECTEUR TERRITORIAL CENTRE-BOURGOGNE -Chômages-

# Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment ses articles R. 4312-10.17 et R. 4400-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014, modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

## **DÉCIDE**

## **ARTICLE 1**

Sur le territoire de la direction territoriale Centre-Bourgogne, délégation est donnée, au nom de M. Thierry GUIMBAUD, directeur général de Voies navigables de France, à M. Bertrand SPECQ, directeur territorial Centre-Bourgogne, dans le respect des textes réglementaires et dans la limite de ses attributions, à l'effet de :

- **1.1.** En cas d'urgence, prendre toute décision de modification des dates ou de la durée, prolongement ou annulation des périodes de chômages et d'en assurer la publicité aux usagers ;
- **1.2.** Prendre toute décision de reprise anticipée de la navigation en cas de durée des travaux inférieure à la durée initialement prévue ;
- **2.1.** En cas d'urgence, prendre toute décision de modification des jours d'ouverture et horaires des ouvrages de navigation visant, soit à une augmentation temporaire du niveau de service en terme de mesures compensatoires à la suite d'un événement particulier (événement naturel, avarie sur ouvrage, incident d'exploitation...), soit à une réduction temporaire du niveau de service ou une fermeture à la navigation à la suite d'un événement exceptionnel (événement naturel, incident ou accident sur le réseau...);
- **2.2.** Prendre des décisions d'ajustement d'horaires (réduction ou augmentation) d'une durée d'application inférieure à 4 semaines, en accompagnement de la réalisation d'un chômage ou des mesures d'autorisation d'une manifestation ayant des impacts sur la navigation.

**ARTICLE 2** 

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand SPECQ, Directeur territorial Centre-Bourgogne, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées, à l'effet de signer dans le respect des textes

réglementaires, dans la limite de leurs attributions et au nom de M. Thierry GUIMBAUD, directeur

général de Voies navigables de France les actes visés à l'article 1 :

❖ Mme Virginie PUCELLE, directrice territoriale adjointe ;

❖ M. Frédéric WICKER, adjoint à la directrice des UTI;

❖ Mme Carole DEVALLEZ, adjointe à la directrice des UTI;

\* M. Jean-André GUILLERMIN, responsable du service exploitation, maintenance,

environnement et hydraulique (SEMEH);

❖ M. Robert CLAVEL, responsable adjoint du service exploitation, maintenance, environnement

et hydraulique (SEMEH) par intérim jusqu'au 29 février 2020;

❖ Mme Christelle BERNES-CABANNE, responsable adjointe du service exploitation,

maintenance, environnement et hydraulique (SEMEH) à compter du 1er mars 2020;

❖ M. Jean-Christophe ROY, responsable du pôle maintenance, exploitation et informatique

Industrielle (SEMEH);

❖ M. Laurent SMETANIUK, chargé de mission exploitation (SEMEH)

**ARTICLE 3** 

La décision du 2 octobre 2019 de M. Thierry GUIMBAUD, directeur général de Voies navigables de

France portant délégation de signature à M. Bertrand SPECQ, directeur territorial Centre-Bourgogne,

en matière de chômage est abrogée.

**ARTICLE 4** 

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France

disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 28 février 2020

Le directeur général **SIGNE** 

Thierry GUIMBAUD

9